

tant chandelles que lampions nécessaires pour l'usage dudit théâtre; Les trois décorations sus-mentionnées représenteront une chambre, un bois et une rue, avec le grand rideau, fera élever le théâtre et fournira le bois nécessaire pour sa construction, ainsi que pour l'orchestre, l'amphithéâtre et autres bois nécessaires pour placer les spectateurs, paiera la musique, le perruquier, les billets, frais de gazetiers, la garde et valets de théâtre. Que ledit sieur Louis Dulompré fournira sa salle pour quatre représentations et plus, si lesdits sieurs sus-mentionnés l'exigent, en lui payant néanmoins les frais qu'ils pourraient occasionner, moïennant le prix et somme de SOIXANTE livres, cours actuel de la province; pour laquelle somme ledit Sr Dulompré promet fournir tout ce que dessus mentionné et après le Carnaval s'oblige de faire un état des articles par lui fournis pour l'usage dudit Théâtre qu'il signera en forme de reçu pour servir au même Théâtre quand lesdits Sieurs l'exigeront, Ledit sieur Dulompré promettant de les garder et pourra en avoir l'usage avec le consentement desdits sieurs contractants lequel lui sera toujours octroïé d'autant que lesdits Sieurs n'en auront pas besoin. Que de plus ledit sieur Dulompré s'oblige à tenir prêt le Théâtre quelques jours avant la représentation des pièces, comme aussi de fournir le luminaire pour les répétitions ainsi que les musiciens nécessaires pour icelles. Que lesdits Sieurs répondent audit Sr Dulompré de laditte somme de SOIXANTE LIVRES et qu'elle lui sera remise à mesure qu'elle rentrera et au cas qu'elle ne rentrât point lesdits Sieurs s'en rendent pleige et caution au bout dudit tems, en par le dt. Sr. Dulompré nous favorisant d'une représentation dont néanmoins les frais comme cy-dessus lui seront payés par lesdits Sieurs pour la rentrée du déficit.

DeBonne, Jh Quesnel, Hersé, L. Dulongpré, F. Rolland, J. F. Perrault, Jean Guill. De Lisle.

* * *

Quel était ce Louis Dulongpré qui se chargeait de l'aménagement du théâtre ? Sans aucune doute c'est cet artiste qui longtemps après, le 25 février 1807, demandait humblement à la fabrique de Notre-Dame de bien vouloir lui acheter le tableau de saint François-Xavier qu'elle lui empruntait depuis trois ans pour l'exposer durant la neuvaine qui se faisait en l'honneur du saint (1).

Mais qu'advint-il de l'entreprise théâtrale et ne serait-ce pas sur la scène préparée par M. Dulongpré que fut jouée, en 1790, la comédie-vaudeville de Joseph Quesnel, *Colas et Colinette* ?

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Sa lettre est conservée dans les archives de la fabrique de Notre-Dame et nous en devons communication à l'archiviste M. O.-H. Lapalice.